

Recueil des actes administratifs

■ n° 346

2 avril 2021

Pages 8751 à 8754

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2021-211 du 25 mars 2021 portant délégation de signature (Alexandra Bodin) 8753

Arrêté n°2021-224 du 30 mars 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....8754

Arrêtés

Arrêté n° 2021-211 du 25 mars 2021 portant délégation de signature (Alexandra Bodin)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'arrêté n° 2021-104 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature (Alexandra Bodin),

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Alexandra Bodin, directrice du Pôle formation continue, pour signer au nom du président de l'université les documents suivants :

- > les contrats individuels de formation et leurs avenants avec les stagiaires,
- > les conventions de formation et leurs avenants avec les entreprises, collectivités ou OPCO, les conventions signées au titre du CPF de transition professionnelle, les conditions générales d'utilisation qui tiendront lieu de conventions de formation pour le CPF,
- > les contrats et conventions relatives à la VAE,
- > les avenants des accords-cadres des appels d'offres région VAE,
- > les attestations d'exonération des coûts de formation pour les stagiaires à titre individuel,
- > les attestations d'exonération des droits d'inscription pour les stagiaires à titre individuel,
- > les convocations liées à la formation,
- > les attestations liées à la formation,
- > les devis de formation,
- > les dossiers de financement des candidats,
- > les propositions commerciales ou offres techniques et financières pour des prestations de services à destination du service,
- > les relevés de notes et bulletins de notes pour les DAEU,
- > la validation des demandes de dérogation pour une inscription en DAEU,
- > les éléments justificatifs du service fait pour les financeurs.

Article 2

L'arrêté n° 2021-104 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature (Alexandra Bodin) est abrogé.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 mars 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2021-224 du 30 mars 2021 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
AYMARD	STEPHANE	CRB10	CDA	CDA 2021 DRI BOURSES	2021-224	02/04/2021
O'BRIEN	CECILE	CRB10	TIGA LRTZC		2021-224	02/04/2021
VAUCEL	LUCIE	CRB10	TIGA LRTZC		2021-224	02/04/2021

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 mars 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier